

## 740 Forme parallèle – Auteur / Titre

### Définition

Cette zone contient une vedette auteur / titre qui constitue une autre forme de la vedette figurant dans la zone 240 de la notice.

### Occurrence

Facultative.  
Répétable.

### Indicateurs

Indicateur 1	blanc	Non défini
Indicateur 2	blanc	Non défini

### Sous-zone(s) : A) Technique des zones imbriquées

Les données sont entrées dans les zones 2XX appropriées, imbriquées dans la zone 740 selon la technique décrite sous l'étiquette 240.

Sous-zone(s) de données

\$1 Zone imbriquée  
Répétable.

Sous-zone(s) de contrôle

\$2 Code du système d'indexation matière  
Non répétable.

\$3 Identificateur de la notice d'autorité  
Non répétable.

\$7 Écriture de catalogage et écriture de la racine de la vedette  
Non répétable.

\$8 Langue de catalogage et langue de la racine de la vedette  
Non répétable.

### Remarques sur le contenu de la zone

Chaque élément est codé conformément à la zone 2XX qui lui correspond : 200 - Vedette – Nom de personne, 210 - Vedette – Nom de collectivité, 215 - Vedette – Nom de territoire ou nom géographique, 220 - Vedette – Famille, pour l'auteur ; et une zone 230 - Vedette – Titre uniforme, pour le titre. L'étiquette, les indicateurs et les sous-zones de données pour l'auteur et le titre sont imbriqués à l'intérieur d'une zone 740, chaque étiquette étant précédée d'un code de sous-zone \$1. Les subdivisions de vedette matière sont entrées dans la zone du titre imbriquée.

Lorsque des sous-zones de contrôle sont nécessaires, elles doivent précéder la première sous-zone \$1 contenant les données imbriquées. (Les sous-zones de contrôle définies pour les zones 200, 210, 215, 220 ou 230 ne sont pas imbriquées dans une sous-zone \$1).

### Sous-zone(s) : B) Technique des sous-zones classiques

Sous-zone(s) de données

\$a Auteur  
Non répétable.

\$t	Titre Non répétable.
\$j	Subdivision de forme Répétable.
\$x	Subdivision de sujet Répétable.
\$y	Subdivision géographique Répétable.
\$z	Subdivision chronologique Répétable.

## Sous-zone(s) de contrôle

\$2	Code du système d'indexation matière Non répétable.
\$3	Identificateur de la notice d'autorité Non répétable.
\$7	Écriture de catalogage et écriture de la racine de la vedette Non répétable.
\$8	Langue de catalogage et langue de la racine de la vedette Non répétable.

**Zone(s) connexe(s)**

240 Vedette – Auteur / Titre

**Exemple(s)**

EX 1 ■

100	##	\$a19790723afrey0103####ba0
240	##	\$121002\$aUniversité Laval.\$1230##\$aRépertoire des cours
740	##	\$34936289\$8engeng\$121002\$aUniversity Laval.\$1230##\$aCourse catalogue

*Cet exemple illustre la technique des sous-zones imbriquées.*

EX 2 ▲

100	##	\$a19790723afrey0103####ba0
240	##	\$aUniversité Laval.\$tRépertoire des cours
740	##	\$34936289\$8engeng\$aUniversity Laval.\$tCourse catalogue

EX 3 ▲

240	##	\$8frefre\$aAugustin (saint ; 0354-0430)\$tRègle
740	##	\$8frelat\$aAugustinus (saint ; 0354-0430)\$tRegula ad servos Dei

EX 4 ▲

240	##	\$7ba0yba0y\$8frefre\$aEschine (0389-0314? av. J.-C.)\$tSur l'ambassade infidèle
740	##	\$7ba0yba0y\$8frelat\$aAeschines (0389-0314? av. J.-C.)\$tDe falsa legatione
740	##	\$7ba0yba0a\$8fregre\$aAiskhinès (0389-0314? av. J.-C.)\$tPeri parapresveias

*Les exemples 2, 3 et 4 illustrent la technique des sous-zones classiques*